● Année 1955. — N° 40. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 5 Octobre 1955 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

J
341
.J3

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 1re SEANCE

Séance du Mardi 4 Octobre 1955.

SOMMAIRE

Présidence de M. Do Huu Thinh, président d'âge.

1. — Constitution du bureau d'âge (p. 923).
2. — Décret de convocation de l'Assemblée. — Ouverture de la session (p. 923).
3. — Excuse (p. 924).
4. — Allocution de M. le président d'âge (p. 924).

Présidence de M. Alfred Bour, vice-président d'âge.

5. — Election du président de l'Assemblée de l'Union française (p. 925).
Scrutin à la tribune pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française.
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation du président.
6. — Election des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs de l'Assemblée de l'Union française (p. 926).
Suspension et reprise de la séance.
Scrutin à la tribune pour l'élection des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs de l'Assemblée de l'Union française.
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

Présidence de M. Albert Sarraut.

7. — Allocution de M. le président (p. 927).
8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 929).

PRESIDENCE DE M. DO HUU THINH, président d'âge

(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

— 1 —

CONSTITUTION DU BUREAU D'AGE

M. le président d'âge. La séance est ouverte.

Conformément à l'article 2 du règlement, j'invite les six plus jeunes conseillers présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires d'âge.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont : MM. Boucavel, Baudouin, Bangoura, Laurin, Habib-Deloncle, Fontanet.

(*MM. les secrétaires d'âge prennent place au bureau.*)

M. le président d'âge. Le bureau d'âge de l'Assemblée de l'Union française est constitué.

— 2 —

DECRET DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Ouverture de la session.

M. le président d'âge. J'ai reçu communication du décret suivant :

« Le Président de la République, président de l'Union française,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

« Vu l'article 69 de la Constitution de la République française,

« Décrète:

« Art. 1er. — L'Assemblée de l'Union française est convoquée pour le mardi 4 octobre 1955.

« Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 27 septembre 1955.

« RENÉ COTY.

« Par le Président de la République, président de l'Union française.

« *Le président du conseil des ministres,*

EDGAR FAURE.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

SCHUMAN. »

En conséquence, je déclare ouverte la session ordinaire de l'Assemblée de l'Union française.

L'ampliation du décret dont l'Assemblée vient d'entendre lecture sera insérée au procès-verbal de la séance de ce jour et déposée aux archives.

— 3 —

EXCUSE

M. le président d'âge. Mesdames, messieurs, je viens de recevoir un télégramme de notre doyen M. de Bruchard. En voici le texte:

« Conseiller de Bruchard exprime à ses collègues tous ses regrets qu'une longue maladie l'empêche de présider séances de rentrée. Adresse au président Sarraut et aux membres de l'Assemblée de l'Union française ses meilleurs sentiments et souvenirs. »

— 4 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président d'âge. Mesdames, messieurs, pour la deuxième fois l'honneur m'échoit de présider le bureau d'âge et les travaux de notre Assemblée jusqu'au moment où vous aurez désigné votre bureau définitif.

J'en éprouverais une joie très vive et très profonde, si je ne pensais à notre cher doyen, M. de Bruchard, dont j'occupe la place cette année encore. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) M. de Bruchard dont l'état de santé s'est beaucoup amélioré au cours de ces derniers mois, n'a pu cependant assumer la présidence d'âge qu'il avait exercée il y a deux ans, avec l'autorité souriante qui est sans doute la plus attachante de ses nombreuses qualités de cœur et d'esprit.

Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en lui exprimant publiquement notre fidèle amitié et les vœux que nous formons de le voir, complètement guéri, reprendre sa place dans notre Assemblée. (*Nouveaux applaudissements sur tous les bancs.*)

Bien que la session de 1955 n'ait duré que sept mois et en dépit des intersessions imposées par les élections des conseillers généraux et par les élections sénatoriales, vous avez fourni, mes chers collègues, un très important labeur.

Au cours de quarante-quatre séances:

23 avis ont été émis sur des projets de loi ou de décret qui nous avaient été soumis par le Gouvernement français;

18 avis m'ont été donnés sur des projets ou propositions de loi qui nous avaient été transmis par l'Assemblée nationale;

28 propositions ont été formulées au Gouvernement français;

2 propositions ont été faites au Haut Conseil;

3 résolutions adressées à l'Assemblée nationale.

Si l'on ajoute à ces chiffres trois résolutions d'ordre interne, c'est un total de 77 affaires qui, au cours des sept premiers mois de l'année 1955, ont été délibérées et adoptées par notre Assemblée.

Vous imaginez aisément ce qu'un tel nombre de problèmes traités en séance plénière représente d'heures de travail en commission, d'études préalables, de recherches minutieuses et de dévouement de la part de vos rapporteurs.

Je me garderai d'analyser les diverses études auxquelles vous avez consacré le meilleur de vous-mêmes, de peur de lasser votre attention par de trop longs développements. J'éprouve cependant trop de fierté à constater l'importance et l'excellence de vos travaux pour ne pas rappeler rapidement les principaux problèmes sur lesquels vous vous êtes penchés.

La réforme de la structure de l'Union française et notamment la revision du titre VIII de la Constitution française ont donné lieu à un débat d'une tenue et d'une élévation admirables qui s'est poursuivi tout au long de six séances publiques et qui permettra à votre intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union de vous présenter des suggestions susceptibles d'être transmises au Parlement et au Gouvernement français.

Sur le plan de politique générale, soucieux de créer en Afrique la démocratie à la base, vous avez consacré trois séances à l'importante question de la création en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française de conseils de circonscription et de l'institution de budgets de circonscription.

Vous avez, d'autre part, émis un avis favorable sur une proposition de loi tendant à instituer au Cameroun un collège électoral unique englobant les citoyens de l'Union française de tous les statuts pour toutes les élections, marquant ainsi une étape des plus signifitatives dans la voie qui mène à un authentique rapprochement des populations pour une action positive.

Je signale, en outre, qu'inspirés du principe de solidarité proclamé par la Constitution, vous vous êtes penchés sur le douloureux problème que pose le sort des Français d'Indochine.

En ce qui concerne la législation et la justice, votre Assemblée a étudié neuf projets de décret modifiant le statut de la magistrature d'outre-mer. Elle s'est préoccupée des modalités d'application du code de la nationalité française au Togo et au Cameroun.

Avec une légitime volonté d'apaisement et pour rallier toutes les bonnes volontés à l'œuvre de paix accomplie par la France dans l'Union française, cette Assemblée s'est généreusement prononcée sur la grave question de l'amnistie outre-mer. Elle a aussi donné son avis sur un projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français de statut civil particulier au statut civil de droit commun.

Le problème eurasien enfin, a retenu toute votre attention et a fait l'objet d'une proposition au Gouvernement français.

Sur le plan social, vous avez élaboré, partant de deux propositions de loi soumises par l'Assemblée nationale, un régime de prestations familiales au bénéfice des travailleurs salariés dans les territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne le code du travail, qui pour une immense part a été « votre » œuvre, vous avez demandé au Gouvernement français de compléter son application en prenant dans les meilleurs délais les mesures nécessaires, mais, d'autre part, soucieux de parfaire un texte qui a introduit dans la législation d'outre-mer des éléments considérables de progrès social, vous avez proposé à l'Assemblée nationale une série de modifications concrètes dictées par l'expérience.

Vous avez donné votre avis sur un projet de loi tendant à l'adoption de mesures concernant la protection de la santé publique. D'autre part, vous vous êtes souciés de la réorganisation des services de la santé publique dans les territoires d'outre-mer.

Sur le plan économique, notre Assemblée s'est penchée longuement sur le problème des relations économiques entre la France et les Etats d'Indochine et a soumis à ce sujet une proposition détaillée au Gouvernement de la République française et au Haut Conseil.

Autre important débat: celui au terme duquel vous avez invité le Gouvernement français à apporter à l'Algérie une aide financière en rapport avec la croissance de sa démographie et à prendre les mesures susceptibles d'augmenter le potentiel économique du pays, d'y relever encore la condition humaine et de démontrer une nouvelle fois les bienfaits d'une collaboration confiante entre toutes les populations algériennes.

Le développement économique et social de l'Union française est subordonné au développement de ses moyens de communication. C'est là une réalité dont vous avez toujours eu pleine conscience et c'est pourquoi, cette année, vous vous êtes préoccupés avec tant de soin de l'aide technique et financière que la France pourrait accorder à l'Etat du Cambodge pour l'étude et la réalisation d'un port maritime sur la côte cambodgienne et pour l'aménagement et la modernisation du port fluvial de Phnom-Penh.

De même la construction d'un port en eau profonde sur la côte du Dahomey a fait l'objet par vous d'un minutieux examen.

Estimant d'autre part que les crédits du F. I. D. E. S. prévus pour l'aéronautique dans les territoires d'outre-mer, dans le cadre du deuxième plan quadriennal, étaient insuffisants, vous avez demandé au Gouvernement français d'aménager en ce sens son projet.

Dans le domaine agricole, notre Assemblée a toujours préconisé une organisation rationnelle de la production. Fidèles à cette politique, vous avez demandé que les producteurs de fruits et légumes de tous les pays d'outre-mer soient représentés au comité national interprofessionnel des fruits et légumes et vous avez indiqué avec précision ce que devrait être le champ d'action de ce comité élargi.

De même, vous êtes intervenus de façon pressante auprès du Gouvernement et du Parlement français pour que soit organisé d'urgence le marché du café et que soit ainsi évitée la ruine qui menace les producteurs d'outre-mer et compromet gravement l'essor économique d'un grand nombre de territoires.

En matière financière, permettez-moi de souligner la discussion portant sur l'ensemble des budgets militaires; c'est, en effet, la première fois que votre Assemblée a été saisie, conjointement par le Gouvernement français et l'Assemblée nationale, de cet important projet de loi.

Dans ce même domaine, il convient de rappeler, d'une part, vos avis sur le projet de loi relatif à certaines dispositions d'ordre financier et sur le projet de loi développant les crédits affectés aux dépenses militaires du ministère de la France d'outre-mer, et, d'autre part, la proposition concernant le règlement des dommages de guerre en Indochine.

En ce qui concerne la défense de l'Union française, notre Assemblée, avant le débat sur l'ensemble des budgets militaires, devait préciser son point de vue lors de la discussion d'une proposition attirant l'attention du Gouvernement français sur la nécessité d'inclure dans son projet de loi portant organisation de la défense nationale et des forces armées des dispositions permettant d'assurer efficacement la défense de l'outre-mer.

Sur le plan des relations extérieures, il convient de rappeler votre intervention auprès du Gouvernement français pour que celui-ci refuse tout accord avec l'Etat libyen qui ne consacrerait pas la permanence des intérêts français, stratégiques et économiques, au Fezzan.

Ce rapide exposé de ce qu'ont été nos travaux au cours de la session de 1955 démontre clairement qu'aucun aspect de la vie de l'Union française ne saurait vous laisser indifférents.

Il convient de remercier M. le secrétaire général de l'Assemblée et les fonctionnaires qui l'assistent du concours efficace et dévoué qu'ils ne cessent de nous apporter.

Le bureau que nous avions désigné a pleinement répondu à notre confiance; messieurs les questeurs ont géré avec prudence les crédits de notre Assemblée et veillé à leur bonne administration, notre président, nos vice-présidents, assistés de nos secrétaires, ont dirigé nos débats avec une amicale autorité et leur ont donné, avec votre concours, une tenue, une dignité dont nous pouvons être fiers.

Permettez enfin à la vieille amitié que j'ai pour le président Albert Sarraut de lui adresser un fraternel hommage. Sa culture universelle, son passé riche d'une expérience infiniment variée, puisée dans l'exercice des plus hautes fonctions de l'Etat, lui confèrent une autorité qui a grandement servi la cause que vous défendez.

Mieux que personne, il a su depuis longtemps comprendre les aspirations profondes des peuples d'outre-mer et c'est parce que rien de ce qui est humain ne lui est étranger, qu'il a pu, avec tant d'éclat, présider aux destinées de notre Assemblée.

Nous avons travaillé avec la claire conscience de notre devoir et de nos responsabilités; les populations de l'Union française ont suivi avec intérêt les débats de cette Assemblée qui représente pour elles la grande tribune où les hommes de la métropole et de l'outre-mer peuvent, sur un pied d'égalité fraternelle, venir discuter sans arrière-pensée de leurs préoccupations, de leurs espoirs ou de leurs craintes. Cependant, il faut avoir le courage de le constater, cette Assemblée n'a pas encore la place qu'elle devrait avoir dans la vie politique française. Une opinion mal informée et trop souvent distraite de problèmes auxquels est lié pourtant l'avenir de la France en tant que grande puissance, ne comprend pas ou comprend mal quel est notre véritable rôle et l'élément de cohésion politique que peut représenter cette institution pour une grande partie de l'Union française.

Personne ne niera que, si les plus hautes instances de l'Etat français avaient mieux écouté nos conseils pour élaborer et appliquer une politique de l'Union française cohérente et libérale, bien des incidents graves et parfois tragiques eussent pu être évités.

Est-il trop tard pour le faire ? Nous ne le pensons pas. Tout homme impartial doit reconnaître que la France a accompli une grande œuvre dans ce qui était autrefois son empire colonial.

La France, messieurs, la vraie France, celle que nous aimons, demeure pour tous les peuples le symbole de l'intelligence, de la culture, de la liberté.

Ceux qui, venus de partout, ont eu la chance de se nourrir sur son sol de sa culture, lui resteront fidèles, si elle ne renie pas sa mission émancipatrice.

Un grand souffle généreux, au lendemain de la libération, a animé, pendant quelque temps, ses législateurs qui avaient compris que la liberté était le bien le plus précieux pour l'homme et que tous, citoyens et anciens sujets, devaient indistinctement pouvoir en bénéficier.

Cette grande idée, si profondément enracinée dans l'esprit du moindre paysan ou citadin français, a-t-elle toujours animé outre-mer les représentants du peuple français ?

Je laisse à vos esprits et à vos cœurs français le soin de répondre.

Cependant rien n'est encore perdu, mais il est grand temps de choisir la bonne voie.

En ouvrant, messieurs, les travaux de cette session, permettez à un Vietnamien aux cheveux blancs, qui n'a plus rien à attendre des hommes et des institutions, qui aime profondément votre pays, permettez-lui de parler avec sa franchise affectueuse mais souvent brutale.

Mettant mon espoir dans la sagesse et l'intelligence de la nation française, j'adresse un avertissement solennel et réfléchi à tous ceux qui, attardés dans des formules politiques périmées, n'ont pas encore compris quelles étaient les évolutions, j'allais dire les révolutions indispensables.

L'Union française peut se disloquer comme se sont désagrégées d'autres structures pourtant solides. Elle peut aussi, si la nation française le veut, rassembler, sur un pied de parfaite égalité, plus de cent millions d'hommes décidés à mettre loyalement en commun leurs ressources, leurs efforts, leurs aspirations pour sauvegarder le bien le plus cher à tous les hommes, la liberté.

Que le peuple de France comprenne l'urgence et l'importance de la décision, car il sera bientôt trop tard. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

Je voudrais, avant de quitter le fauteuil de la présidence d'âge, vous prier de bien vouloir m'autoriser, en raison de mon état de santé présentement précaire, à prier notre excellent collègue, M. Alfred Bour, qui partage avec moi les honneurs de la doyenneté, de me suppléer dans les obligations présidentielles qui vont suivre.

La séance est suspendue pendant deux minutes.

(*La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures trente-sept.*)

(*M. Alfred Bour, vice-président d'âge, remplace M. Do Huu Thinh au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE D'AGE DE M. ALFRED BOUR

— 5 —

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

M. Alfred Bour, *vice-président d'âge.* La séance est reprise.

Mes chers collègues, je serai certainement votre interprète à tous en remerciant notre distingué collègue, M. Do Huu Thinh, de l'effort qu'il a bien voulu faire en inaugurant notre session par son discours plein de conseils très sages, où il a récapitulé d'une manière très complète nos travaux de l'année; nous devons surtout le remercier de l'attachement, qu'en terminant, il a manifesté — comme il l'a fait d'ailleurs par sa présence à ce fauteuil — à l'Union française. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

Cette Union française — vous me permettrez de l'ajouter — qu'elle soit prise au sens juridique du mot ou au sens inexact qu'un langage courant et trop perpétué lui donne cette Union française, il me semble qu'elle aurait peut-être pu éviter bien des vicissitudes si son fonctionnement s'était appuyé réellement sur notre Assemblée, qui n'a cessé, malgré la méconnaissance et l'indifférence qui, trop souvent, l'ont entourée, de donner la mesure de son esprit laborieux, de sa conscience et de son dévouement passionné au bien de la France métropolitaine comme au bien des populations qui lui ont fait confiance.

Mes chers collègues, il y a neuf ans, une immense espérance s'est levée outre-mer. Il nous appartient, comme c'est notre devoir, de continuer à tout faire pour ne pas la décevoir. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement, le président est élu au scrutin secret à la tribune.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Si la majorité absolue n'a pas été acquise au premier tour, il est procédé à un second tour de scrutin, une heure au moins après la proclamation des résultats du premier.

Si la majorité absolue n'a pas été acquise au second tour, il est procédé à un troisième tour, avec observation du même délai minimum d'une heure.

Au troisième tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

Vous aurez donc à voter sous enveloppe.

Pour le premier tour de scrutin deux déclarations de candidatures ont été régulièrement déposées au secrétariat de l'Assemblée et affichées.

Ce sont celles, par ordre alphabétique, de:

MM. Raymond Barbé;
Albert Sarraut.

Des bulletins et des enveloppes, déposés à l'entrée de la salle des séances, sont à votre disposition.

Il va être procédé au tirage au sort de six scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre deux tables pour effectuer le dépouillement du scrutin.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le vice-président d'âge. Sont désignés comme scrutateurs:

Première table: M. Bentounès, Mlle Le Ber, M. Foccart;

Deuxième table: MM. Marquet, Jacquier, Schneider.

Sont désignés comme scrutateurs suppléants:

MM. Alduy, Léger.

Avant d'ouvrir le scrutin, j'informe nos collègues que, conformément à l'article 67 du règlement, le scrutin durera une demi-heure au moins.

Le vote aura lieu par appel nominal; seront appelés tout d'abord ceux de nos collègues dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé au contre-appel des conseillers qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*L'opération a lieu.*)

M. le vice-président d'âge. Le sort a désigné la lettre P.

J'invite nos collègues à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française est ouvert.

Il restera ouvert pendant une demi-heure au moins.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*Le scrutin est ouvert à quinze heures quarante.*)

(*Il est procédé à l'appel nominal.*)

M. le vice-président d'âge. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au contre-appel.

(*Il est procédé au contre-appel.*)

M. le vice-président d'âge. Le contre-appel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Le scrutin est clos à seize heures dix.*)

M. le vice-président d'âge. J'invite MM. les scrutateurs désignés au début de la séance à se retirer dans la salle réservée au pointage pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures cinquante.*)

M. le vice-président d'âge. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française:

Nombre des votants	152
Bulletins blancs ou nuls	26
Suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64

Ont obtenu:

MM. Albert Sarraut (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)	101 voix.
Raymond Barbé (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)	11 —

Ont ensuite obtenu, non candidats:

M. le général Sicé	13 —
Divers	1 —

M. Albert Sarraut ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je le proclame président de l'Assemblée de l'Union française. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

— 6 —

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS, SECRETAIRES ET QUESTEURS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

M. le vice-président d'âge. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

Je rappelle les termes des deuxième et troisième alinéas de l'article 15 du règlement:

« Aussitôt après la désignation du président, les délégués des groupes sont convoqués par le président d'âge pour se concerter sur la répartition des postes du bureau restant à pourvoir.

« Les conseillers n'appartenant pas à un groupe d'au moins cinq membres se réuniront pour désigner un représentant qui prendra part à la discussion sur la répartition des postes du bureau restant à pourvoir. Ce groupement aura, pour les désignations de personnes, les mêmes droits qu'un groupe constitué. »

En conséquence, j'invite MM. les délégués des groupes, ainsi que le représentant de MM. les conseillers n'appartenant pas à un groupe constitué, à se réunir, à dix-sept heures quinze, dans mon cabinet, afin de se concerter sur la répartition des postes de vice-présidents, de secrétaires et de questeurs.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures quarante-cinq.*)

M. le vice-président d'âge. La séance est reprise.

Conformément aux septième et huitième alinéas de l'article 15 du règlement, la liste des candidats proposés par les groupes a été affichée pendant une heure et remise à chacun des membres de l'Assemblée.

L'Assemblée va être appelée à se prononcer sur ces candidatures.

Il sera procédé à une seule opération de vote pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs.

Elle se déroulera conformément aux dispositions des articles 66 et 67 du règlement sur les votes secrets à la tribune pour les désignations de personnes.

Chaque conseiller votera sous enveloppe.

Une enveloppe a été remise à chacun de nos collègues avec la liste des candidats.

Je rappelle que les conseillers qui acceptent les candidatures proposées pourront voter pour la liste entière. Ceux qui veulent rejeter une ou plusieurs candidatures procéderont par radiation d'un ou plusieurs noms sur la liste.

Seuls les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés seront proclamés élus.

Il va être procédé maintenant au tirage au sort de deux scrutateurs pour effectuer le dépouillement du scrutin.

(*L'opération a lieu.*)

M. le vice-président d'âge. Sont désignés comme scrutateurs: MM. Bème et Doan Huu Giam.

Avant d'ouvrir le scrutin, j'informe nos collègues qu'il durera une demi-heure au moins.

Le vote aura lieu par appel nominal; seront appelés tout d'abord ceux de nos collègues dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé au contre-appel des conseillers qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*L'opération a lieu.*)

M. le vice-président d'âge. Le sort a désigné la lettre L.

J'invite nos collègues à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française est ouvert.

Il restera ouvert pendant une demi-heure au moins.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*Le scrutin est ouvert à dix-huit heures cinquante.*)

(*Il est procédé à l'appel nominal.*)

M. le vice-président d'âge. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au contre-appel.

(*Il est procédé au contre-appel.*)

M. le vice-président d'âge. Le contre-appel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Le scrutin est clos à dix-neuf heures dix.*)

M. le vice-président d'âge. J'invite MM. les secrétaires et MM. les scrutateurs qui viennent d'être désignés à se retirer dans la salle réservée au pointage pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Mes chers collègues, je tiens à vous prévenir qu'après la proclamation des membres du bureau, nous procéderons à leur installation. A cette occasion, M. le président prononcera l'allocution d'usage.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à dix-neuf heures quarante-cinq.*)

M. le président d'âge. La séance est reprise.

Voici les résultats du scrutin pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

Nombre de votants..... 131

Bulletins blancs ou nuls. 1
Suffrages exprimés 130
Majorité absolue 66

Ont obtenu:

1° Pour les postes de vice-présidents de l'Assemblée de l'Union française:

M. Ya Doumbia, 115 voix. (*Applaudissements.*)
S. A. R. Princesse Khammao, 118 voix. (*Applaudissements.*)
MM. Schleiter, 123 voix. (*Applaudissements.*)
Laurent-Eynac, 118 voix. (*Applaudissements.*)
Theetten, 117 voix. (*Applaudissements.*)
Nguyen Trung Vinh, 114 voix. (*Applaudissements.*)

2° Pour les postes de secrétaires de l'Assemblée de l'Union française:

Mme Malroux, 127 voix. (*Applaudissements.*)
MM. Iba Zizen, 126 voix. (*Applaudissements.*)
Ahmed Abdallah, 126 voix. (*Applaudissements.*)
Mayaki, 125 voix. (*Applaudissements.*)
Randretsa, 124 voix. (*Applaudissements.*)
Djima Doumbaye, 121 voix. (*Applaudissements.*)
Bouda, 119 voix, (*Applaudissements.*)
Cao Van Chieu, 116 voix. (*Applaudissements.*)
Mbida, 103 voix. (*Applaudissements.*)
Boiteau, 99 voix. (*Applaudissements.*)

3° Pour les postes de questeurs de l'Assemblée de l'Union française:

MM. Cornet, 114 voix. (*Applaudissements.*)
Vivier, 110 voix. (*Applaudissements.*)
Delmas, 99 voix. (*Applaudissements.*)

Tous les candidats ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

En conséquence, je proclame élus:

Vice-présidents de l'Assemblée de l'Union française, dans l'ordre de préséance déterminé, conformément à l'article 15 du règlement, par l'ordre de présentation sur la liste établie par les délégués des groupes:

M. Ya Doumbia. (*Applaudissements.*)
S. A. R. Princesse Khammao. (*Applaudissements.*)
MM. Schleiter. (*Applaudissements.*)
Laurent-Eynac. (*Applaudissements.*)
Theetten. (*Applaudissements.*)
Nguyen Trung Vinh. (*Applaudissements.*)

Secrétaires de l'Assemblée de l'Union française:

Mme Malroux. (*Applaudissements.*)
MM. Iba Zizen. (*Applaudissements.*)
Ahmed Abdallah. (*Applaudissements.*)
Mayaki. (*Applaudisements.*)
Randretsa. (*Applaudissements.*)
Djima Doumbaye. (*Aplpaudissements.*)
Bouda. (*Applaudissements.*)
Cao Van Chieu. (*Applaudissements.*)
Mbida. (*Applaudissements.*)
Boiteau. (*Applaudissements.*)

Questeurs de l'Assemblée de l'Union française:

MM. Cornet. (*Applaudissements.*)
Vivier. (*Applaudissements.*)
Delmas. (*Applaudissements.*)

Tous les membres du bureau de l'Assemblée de l'Union française étant élus, je déclare l'Assemblée de l'Union française constituée.

Conformément à l'article 16 du règlement, communication de la composition du bureau définitif sera adressée d'une part à M. le président de l'Union française et aux gouvernements des Etats associés, d'autre part à M. le président de l'Assemblée nationale, à M. le président du Conseil de la République, à M. le président du Conseil économique de la République française ainsi qu'à MM. les présidents des assemblées des autres Etats associés.

J'invite M. Albert Sarraut, que vos suffrages ont porté pour la sixième fois à la présidence de l'Assemblée de l'Union française, à venir prendre place au fauteuil de la présidence. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

(*M. Albert Sarraut remplace M. Alfred Bour au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT

— 7 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Je prie MM. les secrétaires présents qui viennent d'être élus de bien vouloir venir prendre place au bureau.

(*MM. les secrétaires prennent place au bureau.*)

M. le président. Mesdames, messieurs et chers collègues, s'il m'est très agréable d'incliner un affectueux salut devant le bureau d'âge qui, sous l'autorité cordialement conjuguée de nos deux doyens, mon vieil ami M. Do Huu Thinh et mon éminent collègue M. Alfred Bour, a mené à bonne fin les opérations rituelles de cette séance d'ouverture, je me complais au moins tout autant à vous remercier de m'avoir donné, pour m'aider dans la charge parfois pesante de ma fonction, des collaborateurs aussi précieux et dévoués que les vice-présidents, les secrétaires, les questeurs qui viennent de recueillir le haut hommage de votre sympathie, et parmi lesquels je me félicite de voir figurer, poussé si généreusement à son siège par notre cher collègue M. Bégarra, notre excellent frère d'Afrique, le bon et digne fils du Soudan, M. Ya Doumbia. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Quant à moi qui, pour la sixième fois, reçois le témoignage émouvant de votre confiance, je ne sais quelle expression nouvelle je pourrais donner à l'effusion répétée de ma longue gratitude. Au contentement reconnaissant que, maintes fois, j'ai tâché de vous traduire, s'ajoutera cependant cette année un élément nouveau: la grande joie qui sera la mienne lorsque j'aurai pu, avec la solennité qui convient, vous installer dans la résidence parisienne qui sera désormais le siège officiel de vos délibérations.

A l'heure même où s'ouvre ici votre session, le chantier s'organise à Paris des aménagements du palais que la loi du 7 août 1955, votée à d'imposantes majorités par l'Assemblée nationale et le Conseil de la République, a déclaré affecter à l'Assemblée de l'Union française.

Ainsi est exaucée la proposition que, dans votre séance du 8 juillet 1954, vous aviez votée à l'unanimité — exactement par 190 voix contre une — pour obtenir du Gouvernement toutes les dispositions utiles en vue du transfert de notre Assemblée dans la capitale.

Votre résolution n'est pas restée lettre morte. Elle me dictait personnellement un devoir auquel je m'honore d'avoir donné l'effort tenace qu'il méritait. Je l'ai accompli non seulement dans le dessein de rester fidèle à vos ordres, mais aussi, mais surtout, avec la conviction ardente de servir utilement ainsi la cause même de l'Union française.

Et c'est un point, mes chers collègues, sur lequel je désire retenir toute votre attention, pour que chacun comprenne bien comment cette question de notre transfert à Paris dépassait singulièrement le souci de nos convenances personnelles.

Je n'insiste pas sur les inconvénients qu'opposait à l'exercice normal de nos travaux notre éloignement de Paris, les pertes de temps précieux qui en résultaient, les difficultés ou les absences de contact avec les grandes administrations, les autorités gouvernementales et les assemblées législatives dont nous éprouvions le besoin constant de nous rapprocher. Tout cela a été dit depuis longtemps. Tout cela, certes, était sérieux; mais, à mon sens, ce n'était pas la chose la plus grave.

L'effet le plus dommageable de notre exil à Versailles, et qui justifie l'obstination que j'ai mise à le faire cesser, c'est l'absence des résonances de nos travaux parmi l'opinion publique de la France. J'ai parlé maintes fois du mur de silence qui s'interposait entre celle-ci et l'écho de nos labeurs, de nos conseils, de nos suggestions, des avertissements que nous formulions sur les devenirs et les sécurités mêmes de l'Union française. Comme il était temps, en vérité, que ce mur s'écroulât pour laisser passer les vérités que la France, sa presse et ses pouvoirs publics avaient intérêt à entendre, à retenir et à méditer!

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Le devoir de les exprimer, et de les exprimer à voix claire, reste proprement notre vocation originelle et nous avons, à cet égard, un rôle éminent à jouer. C'est là une évidence qui éclate et qui tragiquement s'illustre à la lumière même, à la lumière sinistre, des événements qui se déroulent dans l'outre-mer de l'Union française, et dont nous ne pouvons pas ne pas parler ici, avec à la fois la mesure, le calme, mais la fermete que réclame un tel sujet.

Le fait brutal est là, que nos regards ne sauraient esquiver: de violents coups de bélier s'acharnent, depuis trop de jours, sur la noble et grande structure de l'Union française. Successivement en Indochine, puis en Tunisie, au Maroc, en Algérie, cet édifice a subi des assauts qui s'efforcent d'ébranler son armature. Les chocs sont durs et les lézardes sont graves. Cela suffit à des âmes promptes à la panique pour décréter que c'est la fin de cette Union française.

Nous ne sommes pas ici de ceux qui confondent un signal d'alarme avec le tintement funèbre d'un glas. Ce qui surtout nous prend aux entrailles, dans l'heure présente, ce qui nous émeut par-dessus tout, c'est l'image affreuse des massacres, des tueries, des égorgements où tant de victimes innocentes, tant des nôtres, tant de Français ont succombé à côté de tant de frères et d'amis africains, et c'est la résurrection horrible des soudaines fureurs d'un fanatisme aveugle dont on pouvait penser qu'il s'était pour jamais aboli dans les ombres du passé.

Mais la question capitale se pose alors de savoir, moins d'ailleurs dans l'intention d'inculper les responsabilités d'hier que dans le souci d'assurer les sécurités de demain, si l'on pouvait prévoir de tels attentats, de semblables agitations, et prendre à l'avance les dispositions nécessaires pour les prévenir ou y parer.

Sur ce point, exprimant sans détours une pensée qui n'engage que moi-même, je réponds nettement: oui! Et je le dis en déplorant que l'on n'ait pas mieux écouté, partout où il fallait les entendre, ni les avertissements émanés de cette Assemblée, ni ceux que fournissait l'étude attentive, dans une époque assez récente, d'une série de troubles qui avaient perturbé déjà toute notre Afrique du Nord.

Au cours de nos vacances, dont le repos intermittent a été, pour moi comme pour vous, traversé par l'obsession d'événements mondiaux et nationaux où, dans une alternance saccadée, se confrontaient les espoirs d'une détente internationale et les angoisses de nos désordres africains, je me suis livré à l'examen rétrospectif de telles graves conjonctures qui, peu avant la dernière guerre, de 1936 à 1938, avaient déjà inscrit de sombres pages dans les annales de l'Afrique du Nord. J'avais eu l'occasion d'être bien placé pour les connaître, ayant été, à cette époque, convié par le président Léon Blum à siéger dans le Haut-Comité méditerranéen et appelé, par la suite, à exercer dans son second ministère, comme dans celui de son successeur, la fonction de ministre d'Etat spécialement chargé des coordinations de la politique en Afrique du Nord. Mon excellent collègue et ami dans cette Assemblée, M. Charles-André Julien, se souvient comme moi de ces années où, penchés côte à côte sur les mêmes problèmes, nous collaborions, dans un esprit de cordiale confiance, dans une totale liberté d'esprit, à la recherche lucide, et surtout humaine, de leurs solutions. J'ai pu retrouver à ce sujet, dans mes archives personnelles, un document d'une valeur essentielle, la sténographie des exposés successifs qu'en fin 1937 et en 1938 j'étais allé faire sur l'état de l'Afrique du Nord devant les commissions des affaires étrangères et des colonies de la Chambre des Députés et du Sénat, où j'apportais une documentation dont l'ampleur totalisait de ma part une déposition de quatorze heures de parole. Je ne suspendrai pas une telle menace sur vos têtes!

Ce qui m'a beaucoup impressionné dans la rétrospection de ce procès-verbal historique, c'est l'ensemble des similitudes frappantes, saisissantes, entre les origines, les causes, les manifestations, les caractères, la stratégie des violences et l'analogie des attentats contre les personnes et l'autorité française dans cette période de 1937 et dans la période actuelle. Ces deux phases d'agitation se calquent presque littéralement l'une sur l'autre. On retrouve dans l'une et l'autre, s'exerçant simultanément dans les trois pays du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, la même coordination extérieure et intérieure des hostilités contre la France, la même conspiration des menées étrangères et de leurs propagandes, qui sont, en 1937, l'œuvre d'Hitler et de Mussolini, la même intervention agressive des ligues panarabiques, les procédés de mêmes agitateurs en liaison avec les grands centres musulmans du Caire, du Levant, de la Syrie, de la Palestine, les mêmes campagnes quotidiennes d'excitation par la radio, la même stratégie de terrorisme et le même débordement de violences s'exprimant par des assassinats de fonctionnaires et de colons français, des incendies et des pillages. Le Kriegspiel, si je puis dire, est exactement ordonné et agencé dans les jours de 1937 comme aujourd'hui, sans atteindre toutefois en atrocité les délires sanguinaires qui ont été ceux des jours présents, dans les bleds d'Oued-Zem et du Constantinois.

Je note, par ailleurs, dans ce rapport que j'ai écrit en 1937, des remarques qui prennent un accent singulier d'actualité, à savoir que, d'une part, les déficiences, les erreurs, les lacunes, les atermoiements de notre politique africaine ont préparé et ensemencé le bouillon de culture de l'agitation xénophobe, et que, d'autre part, celle-ci peut exploiter l'affaiblissement local d'une masse de résistance française trop inconsciente des périls qu'elle a laissé se créer, et qui s'affaiblit chaque jour par ses indisciplines locales, les discordes intestines, les déchirements, les préjugés de race et les excès démagogiques dont elle donne à nos ennemis et à nos protégés le spectacle funeste.

Mais ce que j'ai retrouvé aussi dans ce document, c'est l'exposé de ce qui a été fait à l'époque pour imposer un frein à tous ces désordres. En ce point, l'action de redressement est conduite avec méthode et avec résolution. Elle est délibérée par moi, sous le contrôle du Gouvernement, en coopération étroite et directe avec les chefs des trois pays de l'Afrique du Nord, que je convoque isolément ou collectivement à Paris, ou avec lesquels je reste en contact permanent. Et le programme d'ensemble, que je ne détaillerai pas ici, de cette action de redressement comporte deux parties indivisibles, étroitement solidaires, inséparables l'une de l'autre: le rétablissement de l'ordre et l'action constructive d'équité humaine. La répression, à elle seule, en effet, n'est pas et ne saurait être une politique; elle doit assurer un ordre dans lequel les réformes et les œuvres du progrès pourront solidement s'installer et porter leurs fruits; la répression n'a de raison d'être que si la France tient les promesses de justice, de libération politique, de progrès économique et de mieux-être social qu'elle a faites. Si par les soins de cette coordination, que j'organise en 1937-1938, la coopération quotidienne des chefs des trois pays et l'échange constant de leurs renseignements doit juguler les entreprises de sédition et, par ses réseaux serrés de surveillance, barrer les frontières à l'intrusion des menées étrangères et de leurs agents, elle doit faciliter aussi la collaboration de tous pour l'accomplissement en commun des œuvres politiques et morales destinées à répondre aux sentiments profonds des populations islamiques.

Et cette politique produit ses résultats; l'ordre, peu à peu, se rétablit dans les trois pays et l'on arrive ainsi, sans nouveaux troubles, à la veille de la guerre que déclenchera le führer de l'Allemagne et où l'on verra nos combattants africains du Nord accourir, comme toujours, avec les autres Africains, à la défense de la France et dépenser sans compter, auprès de leurs frères de la métropole, leur héroïsme et leur sang. (*Applaudissements.*)

Voilà tout de même une page d'histoire que les gouvernements d'après la libération, depuis 1946, auraient dû ne pas oublier, ou tâcher de connaître s'ils l'ignoraient...

M. Laurin. Très bien!

M. le président. ...lorsqu'il s'est agi de conjecturer et de prévoir ce que pouvaient être les effets moraux et matériels, les conséquences politiques du traumatisme de la guerre sur l'esprit et le comportement des populations d'outre-mer qui, pendant cette guerre même, avaient, en récompense de leur fidélité, reçu de la France la promesse d'une œuvre largement constructive de réformes et de progrès.

Mais toute cette leçon a été vite oubliée des autorités mêmes qui devaient le mieux s'en souvenir.

On a esquissé des gestes, mais qui n'ont pas eu de suites. On a conçu pour l'Algérie le statut libéral et réformateur de 1947, mais on ne l'a pas appliqué. Dans les protectorats du Maroc et de la Tunisie, on a alourdi, au lieu de l'alléger, le régime de l'administration directe, dont les fermes conseils de Lyautey avaient cependant dénoncé le danger. Une diplomatie à œillères...

M. Laurin. Très bien!

M. le président. ...aux officines de laquelle n'a pas ses entrées le mot évolution (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements*) qui est pourtant le maître-mot des temps modernes, a négligé les frémissements qui, dans ces pays, dénonçaient que le sentiment des peuples protégés participait au désir de liberté, ou d'autonomie ou de plus large indépendance qui, depuis la guerre, avait de l'Atlantique au Pacifique, secoué plus ou moins profondément tous les peuples assujettis à la tutelle occidentale. En bref, la suffisance ou l'inexpérience, ou le nonchaloir, ou la routine de gouvernants convaincus qu'ils savaient mieux faire que leurs prédécesseurs ont engendré une absence de continuité dans les directives nationales, une imprévoyance, une incohérence, une inertie à l'égard des menées étrangères, une aboulie surtout qui laissait aller les

choses en escomptant, au cas où elles se gâteraient, l'*ultima ratio* de la force. Nous apercevons quels réveils cruels étaient réservés à cette somnolence politique.

Ces constatations sans partialité me détournent d'ajouter ma pierre aux projectiles dont, en ce moment, d'aucuns lapident le Gouvernement actuel. Si l'on peut lui reprocher de préférer les souplesses de la manœuvre et le balancement des improvisations aux raidissements nécessaires de la décision, il faut reconnaître qu'il a hérité d'une succession bien lourde, celle de huit ou neuf années d'immobilisme léthargique où se sont dégradées les valeurs morales et l'efficacité de réformes que leur application en temps utile pouvait faire salutaires et pacificatrices. Rien de plus significatif, à cet égard, que l'opposition marquée, ces jours derniers, en Algérie, à une intégration nationale indispensable (*Applaudissements.*) qui a perdu, par trop de retards, la vertu qu'on lui reconnaissait, et dont l'atermoiement a favorisé les menaces d'un extrémisme fanatique contre tels de nos amis musulmans dont, ici même, nous avons sans cesse honoré le profond et sincère attachement à la France.

Comment se résoudront en fin de compte les conflits douloureux, les problèmes poignants dont j'ai désigné le triste tableau ? Je n'ai garde de prophétiser. Je veux conserver une confiance obstinée dans les ressaisissements des jours prochains. Et surtout, surtout, je veux exprimer l'espérance que la contagion de sédition dont la tache épidémique s'est élargie si vite dans l'Afrique du Nord n'en franchira pas les frontières pour se répandre sur d'autres régions d'outre-mer où la France a multiplié la preuve de son action civilisatrice.

Et c'est ici, mes chers collègues, que ma voix se fera plus haute pour énoncer, sinon pour proclamer, les devoirs qui sont les nôtres et le rôle essentiel que nous avons à jouer, surtout dès le moment où notre établissement à Paris, au cœur de la capitale, au voisinage direct des pouvoirs publics, au contact immédiat de la grande presse, du grand public, de l'homme de la rue, de l'opinion française en un mot, doit nous permettre de propager plus distinctement, avec une sonorité plus ample, les conseils salutaires, les avis éclairés et, au besoin, les remontrances que nous sommes en état de faire entendre pour le maintien, la sauvegarde, et l'action plus féconde de la puissance nationale dans l'Union française.

Nous sommes, à cet égard, les conseillers, et les inspirateurs les plus qualifiés (*Très bien ! très bien !*). Et ici, que l'on m'entende bien ! Nous n'avons pas l'absurde prétention de déborder nos prérogatives en empiétant sur des terrains qui nous sont fermés ou sur des pouvoirs dont l'investiture appartient à d'autres. Nous restons correctement au rang que la Constitution nous a assigné. Nous respectons les droits et les privilèges qu'elle a conférés aux Assemblées du Parlement, et nous n'entendons d'aucune manière faire la leçon à celles-ci sur leurs devoirs à l'égard des pays d'outre-mer de l'Union française.

Nous disons très simplement, et avec clarté, que par notre recrutement, par le rôle précis que la Constitution nous a tracé et la spécialisation même de nos travaux, nous avons, nous ici, plus de moyens utiles, plus de facultés pratiques, plus de temps et plus de ressources et d'expérience à consacrer à la prévision, à l'observation, à l'analyse et à la solution de tous les problèmes que propose l'évolution de l'outre-mer. (*Applaudissements.*) Nous n'avons ici à nous occuper que de cela ! Nous n'avons pas, comme les autres Assemblées, à faire face à l'écrasante surcharge des préoccupations internationales, nationales, politiques, économiques, financières, sociales qui surmènent jusqu'à l'épuisement des forces, sinon des volontés, l'action et la vie du Parlement de ce pays.

Nous pouvons, nous, étudier à fond, sans rompre charge, et c'est ce que nous faisons, les complexités de toutes les affaires d'outre-mer. D'autre part, la représentation qualifiée de ces terres lointaines dans notre Assemblée nous assure les meilleures sources d'information sur toutes les conjonctures qui expriment leur évolution. Nous avons ainsi partout nos observateurs, nos veilleurs, nos vigies, qui peuvent librement dire à cette tribune tout ce qu'il nous importe de savoir et ajouter leurs suggestions à celles que nos collègues en mission nous fournissent dans leurs rapports documentés. Sûrement informés, ainsi, de tout ce qui se passe dans l'Union française, nous pouvons sûrement avertir le Gouvernement et l'opinion.

En d'autres termes, nous sommes ici, pour la défense de l'Union, comme des éclaireurs d'avant-garde, en même temps que des bâtisseurs assemblant d'un geste exercé les moellons dont se pourrait construire la grande cité familiale de progrès, de justice sociale et de fraternité humaine qui est le but même et la raison d'être de l'Union française.

Telle est, mes chers collègues, la grande et noble tâche qui, plus que jamais, s'impose non seulement à vos consciences, mais à la persévérance assidue de votre effort quotidien. Elle n'est au-dessus ni des compétences dont nos débats et les travaux de vos commissions ont sans cesse manifesté l'éclat, ni du dévouement sans limites que vous avez offert à la défense du haut idéal qui veut fonder la pérennité de l'Union française sur la solidarité toujours plus étroite des populations de la métropole et de l'outre-mer, unies les unes et les autres à jamais par les liens d'une vraie fraternité.

L'avenir de la France et de l'Union française est à ce prix. A cet égard, le peuple français ainsi que les peuples d'outre-mer peuvent mesurer désormais à quel point la sécurité de leur avenir dépend irrécusablement de la puissance de ce lien fraternel. Avec autant de force que nous le disons à nos frères autochtones des Afriques, nous crions à nos frères de la métropole, et surtout aux Français qui travaillent depuis longtemps dans les terres de ces régions : « Que le sens et la volonté d'une large et sincère association avec les fils de ces pays soient votre loi ! Par elle sera grandie votre dignité et garanti votre destin. Par elle sera sauvegardée et sans cesse amplifiée, l'œuvre admirable, l'œuvre magnifique par où l'effort français a transfiguré le visage et la vie profonde de ces pays. Réconciliez vos dissentiments, unissez-vous et tendez-vous la main. Il n'y a de salut pour personne en dehors de la concorde et de la communion fraternelle des cœurs. »

(*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs.*)

Mesdames, messieurs, mes chers amis, nous restons, nous, ici, au poste du devoir et de l'action pour défendre ces hautes vérités humaines et maintenir la grandeur de la France par l'œuvre de paix et de fraternité qui, quoi qu'entreprennent contre elle les récidives indécentes des menées étrangères au sein des Nations Unies infidèles à la loi de leur Charte (*Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs.*) reste et restera le signe immortel de son histoire et de son génie. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. En vue de procéder au renouvellement des commissions, les délégués des groupes se réuniront dans la salle n° 31, à l'hôtel de l'Assemblée, à Paris, demain, mercredi, à dix heures trente, pour régler la répartition numérique des sièges.

Je rappelle, également, que les listes nominatives des candidats aux commissions devront être déposées, avant quatorze heures, au cabinet du secrétaire général de l'Assemblée, rue La Boétie.

La prochaine séance publique de l'Assemblée pourrait avoir lieu demain après-midi, à seize heures. (*Assentiment.*)

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance :

Mercredi 5 octobre 1955, à seize heures, séance publique :

Nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures trente.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 4 OCTOBRE 1955

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 405 M. Hazoumé; 436 M. Alfred Bour; 483 M. le général Sicé; 484 M. le général Sicé; 485 M. le général Sicé.

Affaires étrangères.

N° 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond; 453 M. Louis Delmas.

Agriculture.

N° 481 Mme M.-H. Lefaucheux.

Anciens combattants et victimes de la guerre.

Nos 477 Mme Eboué-Tell; 480 M. Dardelle.

Etats associés.

N° 455 M. Buu Kinh; 456 M. Buu Kinh.

Finances et affaires économiques.

Nos 28 M. Alfred Bour; 457 M. Paul Theetten; 478 M. Paul Theetten.

France d'outre-mer.

Nos 461 M. Louis Delmas; 487 M. Le Brun Kéris.

Intérieur.

Nos 461 M. Pierre Cornet; 462 M. Pierre Cornet; 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

ETATS ASSOCIES

489. — 4 octobre 1955. — **Mme Lefaucheux** signale à **M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés** le cas suivant: un travailleur d'origine cochinchinoise (né le 8 septembre 1915 à Vinhlong), venu en France comme engagé volontaire en 1940, se trouve actuellement à Paris, sans emploi. Muni de certificats prouvant qu'il a travaillé en France depuis sa démobilisation, il s'est présenté à la mairie de son domicile en vue d'obtenir la carte de chômage. A cette mairie, on lui a demandé « une carte de citoyenneté de l'Union française ». L'intéressé s'est alors rendu à la préfecture de police, au service des cartes d'identité, où il s'est entendu dire qu'il était Français, puisque « sujet français né en Cochinchine »; le fonctionnaire de la préfecture lui a conseillé d'aller au ministère de la justice. Là, il lui a été demandé de prouver sa présence à Paris depuis 1948, afin d'obtenir une naturalisation. Mme Lefaucheux demande quelle est la situation juridique du travailleur en question et quelles sont les démarches qu'il doit accomplir pour obtenir une carte de chômage. Elle attire en outre l'attention de M. le ministre des Etats associés sur la nécessité d'informer les fonctionnaires des mairies et préfectures sur cette situation juridique des originaires du Viet-Nam, afin qu'ils puissent eux-mêmes donner des renseignements concordants et valables.

FRANCE D'OUTRE-MER

490. — 4 octobre 1955. — **M. Cazelles** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** pour quelles raisons il n'existe pas dans l'enceinte du port de Douala la protection douanière et de sûreté qui est appliquée à tous les ports ressortissants de l'autorité française. Le manque de protection a pour effet non seulement de restreindre très sensiblement les ressources budgétaires du territoire du Cameroun, mais encore de paralyser le commerce local.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

456. — **M. Michel Dorange** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** les raisons pour lesquelles aucune nomination au grade d'aspirant d'active n'a été prononcée depuis la fin des hostilités; le décret créant ce grade n'a pas été abrogé et la solde des aspirants est prévue dans les instructions. Ce texte vise en particulier les adjudants-chefs européens et autochtones servant dans les troupes d'outre-mer qui peuvent être proposés après deux ans de grade. (*Question posée le 28 juin 1955.*)

Réponse. — Bien que le décret du 18 novembre 1939 relatif à la création du grade d'aspirant d'active soit toujours en vigueur, aucune nomination à ce grade n'a été prononcée depuis 1946. Il y a lieu de considérer en effet que le grade d'aspirant d'active ne constitue pas un grade normal de la hiérarchie des sous-officiers: il suffit, pour y accéder, d'être lié par contrat ou d'être sous-officier de carrière et de réunir trois ans de service dont six mois au moins de grade de sous-officier. La création du grade d'aspirant d'active, répondait aux « besoins particuliers du temps de guerre » et, procédait de la nécessité de former à bref délai des cadres d'active destinés à entrer ultérieurement dans le corps des officiers. Les conditions de la formation des officiers d'active « en temps de paix » sont différentes; elles n'imposent nullement le recours aux dispositions du décret du 18 novembre 1939.

FRANCE D'OUTRE-MER

458. — **M. Montrat** attire l'attention de **M. le ministre de la France d'outre-mer** sur le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant simplification des formalités administratives; il lui demande: 1° si ce décret, qui tend à contribuer à alléger la tâche de certaines administrations, à hâter le règlement des procédures et à faciliter les relations entre le public et l'administration, est applicable dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; 2° au cas où les dispositions de ce décret ne seraient pas applicables, les raisons de la non-application de ces dispositions dans ces territoires. (*Question posée le 26 juillet 1955.*)

Réponse. — Le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant simplification de formalités administratives a été pris en application de la loi n° 48-1268 tendant au redressement économique et financier, dont les dispositions ne sont pas applicables aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. Le décret du 26 septembre 1953 ne pouvait donc pas comporter une mention expresse d'application à ces territoires. Le département a, néanmoins, invité les hauts commissaires et chefs de territoires à prendre par arrêté dans la limite de leurs pouvoirs toutes mesures inspirées du décret du 26 septembre 1953 et adaptées aux nécessités locales, qui leur paraîtraient opportunes en matière de simplification des formalités administratives.

Rectification

aux annexes au procès-verbal de la séance du 2 août 1955.
(*Journal officiel* du 3 août 1955.)

Page 888, 2e colonne:

Au lieu de: « Ont voté pour »: M. Repiquet,

Lire: « N'ont pas pris part au vote »: M. Repiquet.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.